

INTRODUCTION d'un FILM SUR LE BREVETAGE DU VIVANT.

⇒ **Diapo 1** citation « *Les brevets sont la monnaie du futur...* »

I

Le film que nous allons voir illustre le bouleversement des valeurs auquel nous assistons depuis quelques dizaines d'années ; des pans entiers de l'activité humaine sont tombés dans le champ du commerce et la marchandisation du vivant est devenu une réalité.

Depuis quelques années une petite poignée de transnationales s'empare avec une vitesse stupéfiante du marché mondial des semences, des produits chimiques agricoles et des médicaments.

Nous sommes à une époque où une transnationale peut obtenir des brevets sur la matière vivante, sur les gènes d'un animal, végétal, ou microorganisme; il n'est pas nécessaire d'avoir identifié la fonction d'un gène une simple description suffit à se l'approprier.

Dans les pays du Sud aussi bien que dans les pays du Nord, le vivant est de plus en plus aux mains des sociétés privées.

C'est tellement choquant d'un point de vue éthique, qu'on est tenté de penser que c'est le fait d'entreprises mafieuses qui opéreraient en marge de toute légalité internationale

Il n'en est rien, aussi bien les USA que l'UE ont mis au point un canevas législatif qui permet à leurs entreprises de confisquer le vivant à leur profit au moyen des brevets.

Avant d'essayer de comprendre comment on en est arrivé là, bref rappel de la définition d'un brevet.

Un brevet c'est la description d'une invention dûment mise en forme, rendue publique, enregistrée par l'état et qui confère la propriété d'une invention à un individu ou à un groupe qui peut ainsi en tirer profit ou le vendre ; son objectif est triple :

- rémunérer l'inventeur,
- éviter le pillage des inventeurs
- concilier l'intérêt particulier de l'inventeur avec l'intérêt général, en limitant le brevet dans le temps.

A l'origine, le **brevet s'appliquait non pas au produit mais au procédé qui permettait de l'obtenir.**

II

Il en va des brevets comme de l'AGCS, la date clef est 1995 ; fin des **négociations de l'Uruguay Round**, signature des **accords de Marrakech**, naissance de l'OMC.

Avant cette date, fatidique à bien des égards, c'est l'**OMPI**, organisation spécialisée des Nations Unies, qui gérait les brevets dans le domaine de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs ; elle s'était toujours refusé à étendre la brevetabilité aux espèces vivantes.

Cela ne faisait pas l'affaire des firmes américaines de biotechnologie, qui bénéficiaient dans leur pays du système de brevets codifié par le Patent Act de 1952 et de la possibilité de breveter le vivant depuis 1980 .

⇒ **Diapo 2** Brevets sur le vivant USA

De la même façon que les entreprises US et européennes de services avaient manœuvré pour introduire les services dans le commerce mondial avec l'AGCS, de la même manière forte les entreprises américaines de bio technologie ont réussi à imposer au reste du monde un système de brevet qui leur était le plus favorable.

C'est ainsi qu'est né l'**ADPIC** ou **TRIP** en anglais, l'un des quelques 60 accords de l'OMC, comme l'AGCS, l'Accord sur l'Agriculture etc....les 148 membres de l'OMC sont liés par cet accord puisque, à l'OMC, en y entrant, on accepte d'appliquer tous les accords, c'est le premier principe « single undertaking ».

L'ADPIC est donc la légitimation de forfaits issus du système de brevets américains :

✓ D'abord l'allongement de la durée du brevet de 5 à 20 ans ; cela peut paraître peu signifiant, mais ça l'est pour les millions de personnes qui attendent de pouvoir acheter des médicaments antisida génériques à leurs voisins qui savent les fabriquer ; c'est la différence entre vie et mort.

✓ En deuxième lieu, l'extension du brevet des inventions aux découvertes :

Une invention est le fruit du cerveau humain, de l'inventivité de son auteur, c'est quelque chose qui n'existait pas avant l'activité créatrice de l'inventeur.

Une découverte, c'est l'action de faire connaître un objet, un phénomène ou un processus caché ou ignoré mais pré-existant qui est ainsi révélé.

Par ex, le séquençage intégral du génome humain, qui date d'avril 2003, est une découverte pas une invention ; les gènes existaient avant qu'on ne découvre leur existence ; de même une bactérie ou le principe actif d'une plante sur lesquels on peut déposer un brevet.

Un brevet sur un gène n'octroie pas la propriété du gène au sens strict mais empêche toute utilisation de celui-ci à des fins commerciales : ex Myriad Genetics a déposé une batterie de brevets sur un gène impliqué dans le

cancer héréditaire du sein , ce qui oblige tous les autres laboratoires de recherches à verser des royalties pour tous les travaux effectués à partir de ce gène, même du dépistage, sauf à payer des royalties à Myriad
Dans le même ordre d'idée Human Genome Science (HGS), une entreprise américaine, a déposé un brevet sur une bactérie qui intervient dans la méningite. Si un chercheur trouve un vaccin qui fait intervenir cette bactérie, le coût du vaccin sera augmenté des royalties à verser à cette firme.

Ces surcoûts entraînent l'abandon des recherches et met en place des monopoles.

Pour qu'une découverte échappe au brevetage, il faut qu'elle ait fait l'objet d'une description dans une publication spécialisée.

✓ En troisième lieu : la brevetabilité du vivant

avec **l'article 27,3,b**, de l'accord, les semences, les micro-organismes, les processus micro-biologiques sont brevetables, comme le sont les plantes et les animaux, sauf si les pays demandent de les exclure en faisant jouer la clause de "**sui generi**". Cette clause est rarement appliquée en raison des fortes pressions des états sur les pays du Sud qui voudraient en profiter.

4° Enfin l'inversion de la charge de la preuve : ce n'est pas à l'accusateur de faire la preuve d'un délit, du vol de graines par exemple, mais à l'accusé de prouver qu'il ne l'a pas commis.; c'est le point qui permet à Monsanto de poursuivre et de ruiner des agriculteurs coupables d'avoir eu leurs champs contaminés par des graines génétiquement modifiées dont ils ne peuvent prouver l'origine.

Pour résumer les effets pervers de cet accord, il

- ❖ protège les OGM,
- ❖ empêche les pays du Sud de fabriquer ou d'acheter des médicaments génériques,
- ❖ encourage la biopiraterie qui est le vol des ressources naturelles vitales des pays du Sud au profit de multinationales, au détriment des communautés locales qui dépendent de leur biodiversité pour se soigner et subsister ; 3^{ème} trafic le plus important au monde, environ 50 milliards d'euros par an ; or 90% de la biodiversité du Globe se situe au Sud (en Inde 70° des soins de santé sont assurés par les plantes locales)
- ❖ fait de la **conservation et de l'échange des semences**, qui sont des pratiques millénaires, un **délit de vol passible de représailles**. Cela empêche les plus pauvres de se nourrir et ruine les petits producteurs locaux (suicides en Inde, voir dernier documentaires)

Les exceptions dans cet accord.; la clause « **sui generi** » et « **les licences forcées** » sont rarement mises en œuvre en raison des pressions exercées par les pays riches ; pour les médicaments : c'est une disposition de l'article 31 de l'ADPIC qui prévoit de ne pas payer la totalité des royalties d'un médicament protégé ou d'acquiescer des génériques s'il y a épidémie ou problème de santé publique ; motivation très généreuse mais inapplicable car les états font immédiatement pression : ex en Thaïlande où le sida est très clairement un pb de santé publique, a voulu appliquer cette disposition et aussitôt les US ont bloqué les importations de pierres précieuses thaïes qui sont une source de revenus très importants pour ce pays.

⇒ **DIAPO 3** titre : Bruxelles les liaisons dangereuses

III Les grandes manœuvres à Bruxelles

III-1

Après ce succès des énormes pressions exercées sur les politiques au cours de l'Uruguay Round , les grandes firmes ont continué leurs grandes manœuvres dans les instances de décision.

Pour ce qui nous concerne, c'est à Bruxelles que ça se passe.;

Rares sont les Européens conscients de la façon dont les entreprises internationales influencent en profondeur la politique européenne . Les forces à l'œuvre à Bruxelles sont un gigantesque iceberg dont on ne voit que la partie émergée

On peut dire que le système politique de Bruxelles est un paradis pour les quelque **10 000 professionnels** du lobbying et les **500 groupes** qui hantent les couloirs de la Commission, du Conseil et du Parlement . Ils sont devenus depuis 1980 d'importants partenaires politiques dans le processus de prise de décision de l'UE par les rapports **plus que conviviaux** qu'ils entretiennent avec la Commission .

⇒ **DIAPO 4** citation Pascal Lamy , alors Commissaire au Commerce

Cela est rendu possible en raison du déficit démocratique dont souffre la COMMISSION et le Conseil . On y prend en petit comité, derrière des portes closes des décisions lourdes de conséquences, qui sont livrées clefs en main au Parlement et aux ministres.

- ❖ Un exemple significatif est le sort réservé à une étude demandée par la Commission en mai 2000 sur la faisabilité d'une double filière, OGM et traditionnelle. Les conclusions de cette étude

étaient catastrophiques pour l'industrie biotechnologique : elle concluait très nettement à l'impossibilité de la coexistence entre les deux filières ; de plus les frais de cette étude ont été pris sur des budgets destinés à des recherches sur l'agriculture Bio. Le directeur du centre de recherche a suggéré : « Vu le caractère sensible du problème, je suggère que le rapport soit gardé pour usage interne à l'intérieur de la Commission seulement »

C'est une fuite qui a permis à Greenpeace d'en prendre connaissance.

Cette OMERTA sur une étude défavorable à l'industrie montre bien la malhonnêteté de nos décideurs européens et leur conception de la démocratie : les conclusions des scientifiques ne sont rendus publiques que si elles vont dans un sens favorable aux lobbies industriels.

Dans la hiérarchie européenne, c'est la Commission qui a toujours le dernier mot lorsqu'il s'agit d'autoriser la mise sur le marché européen d'un produit. Comme le montre le tableau des décisions de mise sur le marché en 2005, l'avis des ministres concernés n'est pas pris en compte.

⇒ **DIAPO 5** tableau autorisations 2005 source InfoOGM

Ces liaisons de la Commission, les grands manoeuvriers de Bruxelles, forment trois grandes familles :

les lobbies industriels ,

les Agences de Relations Publiques et

les Bureaux d'étude.

Par manque de temps, nous nous intéresserons aux deux premiers, les plus importants.

III-2

✓ Le premier groupe, **les lobbies de l'industrie** sont environ **500** ; ils jouent le rôle d'organiseurs d'agenda et poussent dans le sens de la dérégulation, le désengagement de l'état, et de la libéralisation ; en bref tout ce qui est supposé améliorer la compétitivité des entreprises.

Nous ne pourrions les citer tous, mais il faut savoir que l'**UNICE**, équivalent du MEDEF au niveau européen est maintenant dirigé par Monsieur Seillières, que l'**ERT**, Européen **R**ound **T**able, est un des plus puissants et que le **TABD** (**T**rans **A**tlantic **B**usiness **D**ialog) réunit des entreprises US et UE en vue d'atteindre des objectifs communs à l'OMC.

Pour le sujet qui nous occupe ce soir, brevets sur le vivant et biotechnologie, c'est **EUROPABIO**.

Sous l'étendard **EUROPABIO** on trouve presque toute l'industrie biotechnologique européenne : soit environ **600 entreprises** ; y figurent toutes les multinationales intéressées par les biotechnologies : Bayer, Danone, Novartis, Solvay, Rhone Poulenc, Nestlé, Unilever...etc , ainsi que les filiales européennes de Monsanto.

Les politiques européennes de soutien au génie génétique ne sont pas nouvelles ; elles sont depuis les années 90 au cœur de la stratégie de croissance de l'UE. Elles figuraient en bonne place dans le « *Livre Blanc* » de **Jacques Delors** en 1993 et reprises par son successeur **Santer** dans son « *Pacte de Confiance* » en 1996.

On peut dire que grâce à l'influence des lobbies, la politique de l'Union en matière de biotechnologie est un parfait exemple de la façon dont les problèmes sociaux, économiques et éthiques sont sacrifiés sur l'autel de la compétitivité internationale et à la cause du libre marché.

Les pressions exercées prennent la forme de mots doux susurrés aux oreilles des décideurs, le chant des sirènes de la bio technologie : les mots « *emploi* », « *croissance* », « *compétitivité* » ; un rapport d'**EUROPABIO** faisait état, sans aucune preuve consistante, de la création de 3 millions d'emplois d'ici 2005 grâce aux bio technologies. Dans le contexte d'un chômage européen endémique, c'est un chant très doux et persuasif.

⇒ **.DIAPO 6** la Commission (cliquer 2 fois sur la diapo pour faire apparaître le titre)

L'objectif d'**EUROPABIO** est double:

*faire accepter les OGM aux consommateurs et

*forcer le Parlement qui avait refusé en 95 le brevetage du vivant à changer d'avis.

III-3

C'est là qu'entre en scène

✓ le deuxième groupe de manoeuvriers de Bruxelles, un produit d'importation américaine :

les Agences de Relations publiques ; et la STAR parmi elles : **Burson-Marsteller**

Burson-Marsteller c'est : **60 bureaux dans 32 pays** ;

elle représente **540 FIRMES** et 8 associations nationales

C'est **B-M** qui a géré la crise d'Union-Carbide après la catastrophe de Bhopal , celle d'**Exxon** après le naufrage et la marée noire de l'**Exxon Valdès** , qui a aussi aidé des dictatures en Amérique du Sud en en Corée du Sud à redorer leur image.

Quel est le job d'une agence de relation publique ?

C'est la gestion de l'image d'une firme ; c'est l'art de

transformer,

de **manipuler** voire

de **créer** des **informations** ou des **images** pour avantager leurs clients ;

C'est prodiguer des conseils pour modifier la perception du public et remodeler la réalité, et fabriquer du

CONSENSUS

Quand une compagnie ou un produit particulier a des problèmes avec l'opinion publique, les agences de relations publiques prennent en charge « la gestion de crise », étouffent la crise et rétablissent l'image de leur client.

Leur **but** est de modifier les perceptions du public ; comme il est écrit sur le site de B-M

« *the facts remained the same, only the perceptions changed* » (site www.bm.com) les faits demeurent, seules les perceptions changent.

C'est cette agence qui a conçu et mis en œuvre entre 1997 et 1998 l'une des plus coûteuses campagnes de désinformation pour convaincre les politiciens européens de légiférer en faveur des biotechnologies et du brevetage du vivant.

Quelle est leur stratégie pour y parvenir ?

Les conseils donnés à EUROPABIO dans la campagne étaient entre autres, :

* s'abstenir de tout débat public sur les sujets de l'environnement et des risques sanitaires, qui sont des **champ de mines** pour l'industrie.

* la tâche de persuader les consommateurs de consommer des produits GM doit être laissée à ceux qui ont en charge la confiance du public : **les politiques** ; c'est ainsi que les firmes communiquent les résultats des essais de toxicité à un gouvernement de l'UE, et c'est lui qui prend la décision qui est ensuite étendue à toute l'UE ; l'avantage secondaire c'est que s'il y a pépin, la firme n'est pas responsable, c'est le politique, et s'il faut payer des dédommagements ce sera au politique de le faire et donc aux citoyens.

* Les firmes devront au contraire se concentrer sur la **diffusion de messages positifs et de symboles d'espoir, de satisfaction, de précautions** ; le public doit être convaincu que les produits génétiquement modifiés sont pas seulement sûrs mais aussi bien meilleurs pour l'environnement que les variétés traditionnelles

Les symboles sont essentiels dans cette tactique car ils sont connectés à des **émotions** et non à la logique ;

la communication des firmes fait donc appel au pathos, aux sentiments, à la compassion pour évacuer la réflexion ou la rationalité : d'où les messages « *OGM= éradication de la faim dans le monde.... OGM combattant la sécheresse ; OGM combattant la maladie,* » autant de messages qui génèrent du consensus : tout le monde est favorable à l'éradication de la faim dans le monde ou de la sécheresse dans les pays du Sahel.

L'apothéose de la campagne ce fut le message beau et simple brandi par des milliers de malades en chaise roulante devant le Parlement UE en juillet 98

« **Des brevets pour la vie** »

Le message était clair : les défenseurs des brevets sont pour la vie et vont soigner les malades.

Les malades se sont faits les défenseurs des brevets ; le recours à l'affectif et l'évacuation de la réflexion a conduit à ce contresens ; information et réflexion aurait pu mettre en balance les brevets sur les médicaments anti sida, qui mettent le traitement hors de portée de millions de malades dans le monde. Pour eux brevets= mort.

Cette gigantesque campagne de désinformation et d'intoxication, va porter ses fruits.

Alors qu'en 1995 le Parlement avait refusé une proposition identique, c'est avec une écrasante majorité que ce même Parlement adoptera en juillet 98, **la Directive 98-44** sur la protection juridique des découvertes biotechnologiques

Cette réglementation. permet le brevetage de gènes, de cellules de plantes, d'animaux, d'organes humains et d'embryons génétiquement modifiés ou clonés :

Tous les gardes fous proposés par le Parlement ont été rejetés en bloc au motif que toute édulcoration du projet désavantagerait l'UE et la compétitivité de ses entreprises par rapport aux US et au Japon .

Les députés européens se sont ainsi vendus à l'industrie biotechnique en approuvant une législation qui affirme que les gènes peuvent être considérés comme des « **INVENTIONS** »

Alors que les campagnes d'image de l'industrie avaient rencontré un succès très mitigé puisque les consommateurs sont opposés pour 79% aux OGM, l'adoption de cette directive est un **immense succès du tandem d'Europabio -Burson Marteller**, aidés par leurs acolytes de la biotechnologie : par ex, GlaxoSmithkline Beecham, le géant pharmaceutique a consacré environ 200 millions de francs à cette campagne ;(voir annexe diapo Combivir)

⇒ **DIAPO 7** brevets sur le vivant récapitulatif

